

**COMPTRE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 20 JUIN 2014 A 13H00**

**PRESENTS :**

M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M TOUYAROU / MME LABAT A / M LABURTHE / MME LABAT M / MME LABARTHE / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / M BLAYA / MME COLLADELLO / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / MME ROLANDO / M LAMORT

**EXCUSES:**

M FAGET / MME MAO / MME CLERMONT / M FALTRAUER / MME MOLAS / MME LABARRERE / M QUINTILLA

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :**

M FAGET / MME MAO / MME CLERMONT / M FALTRAUER / MME MOLAS / MME LABARRERE / M QUINTILLA

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 mai 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

1. REMPLACEMENT MONSIEUR JEAN-PAUL BENOIT – INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER
2. DESIGNATION DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

**1. REMPLACEMENT MONSIEUR JEAN-PAUL BENOIT – INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER**

La démission de Monsieur BENOIT a rendu vacant un siège au sein du Conseil Municipal.

Comme le prévoit le Code Electoral dans son article L 270 (Loi du 19/11/1982), *"le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque raison que ce soit"*.

Monsieur Stéphan LAMORT est le suivant sur la liste "Eauze, dynamique et solidaire". Consulté, comme le prévoient les textes et ayant donné son accord, il sera installé au sein du Conseil Municipal.

De plus il est nécessaire de procéder au remplacement de Monsieur BENOIT au sein de diverses commissions et instances.

Monsieur le Maire propose que Monsieur LAMORT remplace Monsieur BENOIT dans les commissions suivantes, soit :

- \* commission espaces verts
- \* 4<sup>ème</sup> commission
- \* suppléance commission appel d'offres

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

=> Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur LAMORT nouveau conseiller.

=> Monsieur LAMORT prend la parole et déclare être fier d'entrer au Conseil Municipal et d'oeuvrer pour la ville. Il ne souhaite pas se placer dans une opposition systématique, mais dans une opposition constructive.

## **2. DESIGNATION DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014**

Le décret N° 2014-532 du 26 mai 2014 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs pour le VENDREDI 20 JUIN 2014

Vous avez eu copie de l'extrait de l'arrêté du Préfet du Gers en date du 06/06/2014 fixant pour ÉAUZE à 15 le nombre de délégués titulaires et à 5 le nombre de délégués suppléants.

Avant de débiter le vote, après avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité, Monsieur KUBIAK est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire installe le bureau qu'il présidera composé des :

- deux conseillers municipaux présents les plus âgés : Monsieur LABURTHE et Madame LABAT Maryse
- deux conseillers municipaux présents les plus jeunes : Monsieur TOUYAROU et Madame ROLANDO

Monsieur le Maire déclare avoir reçu 2 candidatures :

- la liste "Unis pour Eauze" menée par Monsieur Philippe LACROIX
- la liste "Eauze Dynamique et Solidaire" menée par Madame Carole ROLANDO

Il est procédé au vote à bulletin secret selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Le dépouillement donne comme résultat 20 votants plus 7 procurations, soit 27 bulletins dans l'urne, 0 blanc et nul, soit 27 suffrages exprimés répartis comme suit :

- 22 voix pour la liste "Unis pour Eauze"
- 5 voix pour la liste "Eauze Dynamique et Solidaire"

Sont donc élus :

- délégués titulaires sont :
  - Philippe LACROIX
  - Isabelle GASC
  - Christophe QUINTILLA
  - Nicole LABARRERE
  - Bruno TOUYAROU
  - Alexandra LABAT
  - Bruno BLAYA
  - Maryse LABAT

- Christophe FAGET
  - Reine LABARTHE
  - Michel LABURTHE
  - Monique MOLAS
  - Alcide PRUGUE
  - Carole ROLANDO
  - Roger KUBIAK
- délégués suppléants sont :
    - Nadine MONGIS
    - Jean-Pierre RENARD
    - Marie-Claire COLLADELLO
    - Joël ESPIAU
    - Anne-Marie CARDONA

**\* COMMUNICATION DE M LE MAIRE :**

Les obsèques du petit Maxime RITZ décédé des suites du grave accident dont il a été victime dimanche soir, seront célébrées demain 21 juin à 15H à l'église St-Luperc d'Eauze. Le corps sera ensuite transféré en Alsace pour l'inhumation.

Ni fleurs ni couronnes selon le souhait de la famille, seulement des dons pour les aider à financer les frais d'obsèques.

Il est donc décidé que par le biais du CCAS, une participation sera allouée à la famille sur justificatifs.

***La séance est levée à 13H40.***